



Comité Technique Ministériel du 14 février 2019

Déclaration liminaire FSMI FO

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration,

Chers collègues,

Nous profitons de la tenue de ce premier Comité technique ministériel après les élections professionnelles du 6 décembre 2018 pour vous souhaiter la bienvenue Monsieur le Secrétaire Général ainsi qu'aux nouveaux membres élus et désignés à cette instance.

Comme vous le savez, les derniers résultats électoraux ont renforcé la représentativité des listes FORCE OUVRIERE dans l'ensemble des périmètres d'exercice du ministère de l'intérieur puisque la FSMI FO est arrivée en première position au Comité Spécial des Préfectures, au CT Gendarmerie, au CT d'Administration Centrale et à ce Comité Technique Ministériel.

Cette reconnaissance de nos pairs vient récompenser la qualité du travail réalisé par l'ensemble des représentants FO aux différentes instances de dialogue social du ministère aussi bien dans les CT, CHSCT, CLAS qu'aux CAP, CNAD et CCP.

Pour cette nouvelle « mandature », nous vous demandons d'examiner plusieurs sujets comme :

- la valorisation des carrières des agents de tous les corps et de toutes les filières (policiers, administratifs, techniques, SIC, sociale et Ouvriers d'Etat) quel que soit le périmètre de travail,
- une meilleure reconnaissance des personnels techniques avec de meilleurs débouchés en gendarmerie, en préfectures, en centrale, en police et dans les SGAMI,
- la pérennisation des missions et des effectifs du ministère,
- la poursuite de la titularisation des agents contractuels qui le souhaitent,
- l'amélioration des conditions de travail,
- l'amélioration de l'action sociale et l'harmonisation des prestations au sein du ministère,
- la mise en place d'une charte du temps au ministère pour permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- l'amplification de la substitution pour permettre une meilleure adéquation profil/poste,
- et l'actualisation de la charte du dialogue social.

S'agissant de la LOFSI, la FSMI FO sera un interlocuteur privilégié et très vigilant.

Pour ce qui est des réorganisations et restructurations de services, la FSMI FO n'acceptera pas que nos collègues soient considérés comme une variable d'ajustement dans le seul but de faire aboutir des réformes purement comptables.

Pour la FSMI FO, un sujet doit être traité en priorité, celui du pouvoir d'achat et en particulier celui des agents des catégories C et B qui sont les plus fragiles et qui subissent durement le gel de la valeur du point d'indice décidé par les gouvernements successifs depuis une dizaine d'années !

Au niveau du ministère de l'intérieur, nous vous demandons d'actionner le levier du RIFSEEP et en particulier l'augmentation substantielle et sans condition de l'IFSE de nos collègues des catégories C et B.

La FSMI FO se positionnera dans un syndicalisme progressif et constructif mais dans la perspective d'initiatives de l'administration et de décisions allant en l'encontre de l'intérêt des agents, la FSMI FO optera pour un syndicalisme de contestation.

Face aux défis sociaux actuels, nos collègues, ont toujours répondu présents, bien souvent dans des conditions de travail difficiles. Il est important que leur investissement et leur conscience professionnelle soient reconnus à leur juste valeur.

Nous vous remercions de votre attention et vous demandons de bien vouloir annexer cette déclaration au procès-verbal de ce CT.

